

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-112 créant l'unité de service US 19 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2012-174 modifiant l'intitulé de l'unité de service US 19 ;

Vu la décision n° 2014-297 mettant fin au mandat du directeur de l'unité de service US 19 ;

Vu la décision n° 2014-298 nommant le directeur de l'unité de service US 19 ;

Vu la décision n° 2015-087 renouvellement renouvelant l'unité de service US 19 ;

Vu la décision n° 2019-242 renouvellement renouvelant l'unité de service US 19 ;

Vu la décision n° 2020-265 renouvellement renouvelant l'unité mixte de service US 19 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité de service US 19 intitulée « Essais thérapeutiques et maladies infectieuses » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Madame Laurence Meyer est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm